
**Évaluation de la conformité —
Exigences pour les organismes
procédant à l'audit et à la certification
des systèmes de management —**

Partie 5:

**Exigences de compétence pour l'audit
et la certification des systèmes de
gestion d'actifs**

*Conformity assessment — Requirements for bodies providing audit
and certification of management systems —*

*Part 5: Competence requirements for auditing and certification of
asset management systems*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences de compétence génériques	1
5 Exigences de compétences s'appliquant à l'équipe d'audit du système de gestion d'actifs et à ceux qui examinent le rapport d'audit et prennent la décision de certification	2
5.1 Terminologie de la gestion d'actifs, définitions et principes	2
5.2 Pratiques, activités et méthodologies de la gestion d'actifs	2
5.3 Normes et documents normatifs de systèmes de gestion d'actifs	2
5.4 Pratiques de gestion des entreprises	2
5.5 Secteur d'activité du client	3
5.6 Produits et services, processus et organisation du client	3
6 Exigences de compétence pour les autres membres de l'équipe	3
Bibliographie	4

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC, participent également aux travaux. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le comité de l'ISO chargé de l'évaluation de la conformité (CASCO) a la responsabilité du développement des normes internationales et guides connexes.

Les normes internationales sont rédigées conformément aux règles spécifiées dans la partie 2 des Directives ISO/IEC.

Les projets de Normes internationales sont soumis aux comités nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités nationaux votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents:

- une Spécification publiquement disponible ISO/IEC (ISO/IEC PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail;
- une Spécification technique ISO/IEC (ISO/IEC TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 2/3 des membres votants du comité.

Une ISO/PAS ou ISO/TS fait l'objet d'un nouvel examen au terme de trois ans afin de décider de sa confirmation pour une nouvelle durée de trois ans, de sa révision pour en faire une Norme internationale ou de son annulation. Si une ISO/PAS ou ISO/TS est confirmée, elle fait l'objet d'un nouvel examen après une nouvelle période de trois ans pour être transformée en Norme internationale ou être annulée.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/IEC/TS 17021-5 a été élaborée par le comité ISO *Évaluation de la conformité* (CASCO).

L'ISO/IEC 17021 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management*:

- *Partie 2: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management environnemental* [Spécification technique]
- *Partie 3: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management de la qualité* [Spécification technique]
- *Partie 4: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle* [Spécification technique]
- *Partie 5: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de gestion d'actifs* [Spécification technique]

La prochaine révision de l'ISO/IEC 17021:2011 prendra en compte les différentes parties et deviendra l'ISO/IEC 17021-1.

La présente version corrigée de l'ISO/IEC TS 17021-5:2014 inclut le remplacement du terme «CEI» par «IEC» dans tout le document, ainsi que la correction de la page de titre et des entêtes pour faire mention de l'IEC.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai